

**AR Prefecture**

063-216300566-20240216-2024\_03-DE  
Reçu le 22/02/2024  
Publié le 22/02/2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BROUSSE

**Séance du 16 février 2024**

Nombre de  
membres :

En exercice	10
Présents	9
Procurations	0
Votants	9

L'an **deux mille vingt-quatre le vendredi 16 février à 20 heures**, le Conseil Municipal de la Commune de BROUSSE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de M. DUGNAS Sébastien, Maire.

**Présents** : MMES ECHALIER Marilyn, CAVATZ Marie-France, GRAZON Roseline RODRIGUEZ Sandrine ; MM DUGNAS Sébastien, FOUGERE Gilles, FONTENETTE Alexis, BONNET Christian et VAISSE Bernard.

Date de la  
Convocation :  
09/02/2024

Absents ayant donné procuration :

Absent : M. GUILLY Philippe

VOTES :  
Pour : 9  
Contre : 0  
Abstention : 0

Secrétaire de séance désigné : Mme ECHALIER Marilyn

**Délibération  
N°2024\_03**

Après rappel du compte administratif et statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de **l'exercice 2023**, le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Objet :  
**Affectation du  
résultat 2023 au  
BP communal 2024**

<b>Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023</b>	
<b>Résultat de fonctionnement</b>	
A – Résultat de l'exercice	74 424,20
B – Résultat antérieurs reportés	92 642,00
C – Résultat à affecter (A+B – hors restes à réaliser)	<b>167 066,20</b>
<b>Solde d'exécution de la section d'investissement</b>	
D – Solde d'exécution cumulé d'investissement	41 930,41
E – Solde des restes à réaliser d'investissement	-14 757,00
<b>Besoin de financement (D+E)</b>	<b>0,00</b>
<b>AFFECTATION</b>	<b>167 066,20</b>
1) Affectation en réserves (R1068) en investissement	<b>80 000,00</b>
2) Report en fonctionnement R002	<b>87 066,20</b>

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en préfecture le 22/02/2024  
et publication le 23/02/2024

Fait et délibéré, les jour mois et an susdits,  
Au registre sont les signatures,  
Pour copie conforme  
Le Maire,  
Sébastien DUGNAS

